



INSTITUT PRIVÉ
D'ENSEIGNEMENT
DE LA RÉUNION

La Charte de l'IPE

(Institut Privé d'Enseignement de la Réunion)



Préambule

Par ces différents articles, l'IPE fixe le cadre de ses actions.

Principe 1 : Nos ambitions

a) Projet de société

L'IPE a pour ambition de concilier les différentes sources de la construction identitaire de notre jeunesse pour former le citoyen de demain aux valeurs humanistes, civiques et conformes à une éthique à valeur universelle, afin de leur permettre de devenir des acteurs impliqués capables d'apporter des réponses aux défis de leur époque.

Il s'agit aussi d'éveiller la conscience des élèves, de les sensibiliser aux richesses de leur patrimoine culturel, de développer l'éco-attitude et de promouvoir le vivre-ensemble ainsi qu'une approche multiculturelle, caractéristique fondamentale de la société réunionnaise.

b) Méthodologie d'enseignement

Afin d'atteindre ces objectifs, l'IPE souhaite mettre en œuvre, au sein de ses établissements, des méthodes innovantes susceptibles de favoriser l'épanouissement du futur citoyen.

c) Implication des parents

Les parents étant les premiers acteurs dans le projet d'éducation de leur enfant, l'IPE se donne l'objectif de les associer au développement d'une éthique et à l'apprentissage tant des valeurs que des savoirs, et de les faire participer aux actions éducatives en collaboration avec l'équipe pédagogique. Le but étant de renforcer les relations parents - enfants.

Principe 2 : Ouverture

Les établissements gérés par l'IPE sont ouverts à tous sans distinction de couleurs, de religions et d'ethnies. L'IPE est apolitique et n'a pas vocation à être une école religieuse.

Principe 3 : Mixité

Les établissements sont mixtes. Le règlement intérieur précisera les modalités du vivre ensemble, du respect de soi et d'autrui.

Principe 4 : Indépendance

L'IPE portera une attention particulière à ses sources de financement afin d'éviter toute ingérence dans sa gestion.

